

RESERVÉ AUX INSTANCES

- Situation financière de chaque club (si débiteur) :

CLUB N°	MONTANT DU SOLDE DISTRICT	MONTANT DU SOLDE LIGUE

- Bilan (et avis circonstancié si besoin) du CDG en charge du dossier :

☐ Le club ne remplit pas les conditions préalables de réalisation d'une fusion

OU

☐ Le club remplit les conditions préalables d'une fusion

Date de validation instance départementale :

Commentaires :

Transmission le _____ à la LFPL pour examen et décision à intervenir

Signature du Président de district